



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46

Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L.2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la commune.

I. Le cadre général du budget.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 du service Eau et Assainissement a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de ce service. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui, pour ce service, regroupe les travaux importants sur les réseaux ou sur les infrastructures. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux ventes d'eau et redevances d'assainissement. Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 375 796.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de fournitures d'équipement, l'entretien des réseaux, les charges de personnel, les redevances reversées à l'Agence de l'Eau... .

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 375 796.00 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	159 080.00	Reprise d'excédent 2022	87 682.00
Charges de personnel	40 000.00	Prestations de services	249 000.00
Reversement à l'Agence de l'Eau	40 000.00	FCTVA	523.00
Autres charges de gestion courante	6 000.00		
Intérêts des emprunts	3 721.00		
Charges exceptionnelles	10 000.00		
Dotations aux provisions	2 000.00		
Opérations d'ordre	114 995.00	Opérations d'ordre	38 591.00
TOTAL	375 796.00	TOTAL	375 796.00

III. La section d'investissement

a) Généralités

Pour notre commune :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions d'équipement, d'études et des travaux sur des structures existantes (station d'épuration) ou des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement regroupent les dotations (FCTVA), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets en cours et les opérations d'ordre liées aux amortissements en cours.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'exécution négatif 2022	162 460.00	Emprunt	100 000.00
Travaux sur réseaux et achat matériel spécifique	378 762.00	Subventions	592 664.00
Opération d'équipement : raccordement à la STEU de Quarante	500 000.00	FCTVA	116 948.00
Capital de la dette	7 254.00	Excédents de fonctionnement capitalisés	162 460.00
Opérations d'ordre	38 591.00	Opérations d'ordre	114 995.00
TOTAL	1 087 067.00	TOTAL	1 087 067.00

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Raccordement à la station d'épuration de Quarante
- Sécurisation de notre ressource en eau

d) Les subventions d'équipement budgétées concernent les travaux de réfection de réseaux de la rue de Sainte Foi versées en 2023 ainsi qu'un prévisionnel pour le raccordement à la STEU de Quarante.

IV. Les données synthétiques du budget 2023

a) Tableau récapitulatif

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	375 796.00	375 796.00
Investissement	1 087 067.00	1 087 067.00
TOTAL	1 462 863.00	1 462 863.00

Fait à CRUZY, le 13 avril 2023

Rémy AFFRE,
Maire de CRUZY

